**33ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(6-17 mai 2019)**

**Norvège**

**Intervention de la France**

Genève, le lundi 6 mai 2019 (matin)

Merci Monsieur le Président

Je remercie la délégation norvégienne pour la présentation de son rapport.

La France salue la situation excellente des droits de l’Homme en Norvège et les avancées depuis son dernier passage à l’EPU, avec la création de l’institution nationale norvégienne de défense des droits de l’Homme, les ratifications des conventions d’Istanbul et de Lanzarote du Conseil de l’Europe et la constitutionnalisation du principe de non-discrimination.

Elle adresse au pays les recommandations suivantes :

1. Améliorer le traitement des demandeurs d’asile mineurs non accompagnés en mettant fin à la pratique du traitement différencié entre les demandeurs d’asile mineurs non accompagnés de plus ou moins de 15 ans et en s’assurant du respect des droits de l’Homme pour l’ensemble de ces mineurs ;

1. Revoir l’utilisation de mesures coercitives dans les services de santé mentale par une harmonisation du système de notification du recours à la contrainte au niveau national ;
2. Continuer à renforcer la connaissance et la lutte contre les discours et crimes de haine.

La France souhaite un plein succès à la Norvège pour cet EPU./.